

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3066

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour l'achat d'équipements en 2012 et 2013 - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Lung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3066**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour l'achat d'équipements en 2012 et 2013 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Créée en 2001 sous le nom de LyoniX par des pionniers du monde internet rhônalpins, l'association Rezopole a pour ambition de hisser Lyon et sa Région au niveau des grandes capitales européennes en matière de connectivité Internet.

En effet, le développement des usages numériques dans les entreprises dépend de la disponibilité d'une offre haut débit compétitive sur le territoire. Dans ce contexte, l'action de Rezopole contribue à assurer la concurrence, la disponibilité de l'offre internet et une optimisation de son usage en termes de coûts, rapidité et fiabilité du trafic internet local, grâce à la présence d'un nœud d'échange Internet ou Global Internet eXchange (GIX).

Le GIX est donc un service supplémentaire et complémentaire à la fibre car il va permettre de raccourcir les communications locales (à l'image d'un échangeur sur l'autoroute qui va orienter le flux de véhicules au moment opportun) et de les proposer à moindre coût à ses membres. Il existe, aujourd'hui, sur l'agglomération 2 GIX, l'un situé à Vénissieux, l'autre sur le campus de la Doua. Ce sont, entre autres, ces 2 GIX que gère l'association Rezopole, en garantissant leur bon fonctionnement 24h/24, leur maintenance et leur commercialisation auprès des clients utilisateurs : principalement des opérateurs télécoms locaux et des grandes entreprises désireuses d'un accès très haut débit à moindre coût.

Par délibération n° 2012-2903 du Conseil du 19 mars 2012, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement de 70 000 € à l'association Rezopole pour son programme d'actions 2012. Afin de poursuivre sa croissance et de continuer à assurer le même niveau de service, de forts investissements en matériels télécom sont prévus en 2012 et 2013.

Complémentairement à la subvention de fonctionnement, la Communauté urbaine de Lyon est sollicitée à hauteur de 75 000 € pour participer à l'acquisition de matériels télécoms nécessaires au bon fonctionnement du service proposé par l'association dans le cadre du développement des GIX lyonnais.

Perspectives de développement pour l'année 2012

Rezopole compte désormais 53 membres : 15 de plus qu'en 2011, (dont 21 opérateurs télécom, 12 sociétés d'informatique, 13 grands comptes, 3 hébergeurs) et prévoit une forte action commerciale en 2012 pour continuer à recruter de nouveaux membres. Le déploiement régional se poursuivra (ouverture de nouveaux points en région) avec une animation également à cette échelle.

Calendrier prévisionnel des investissements

Le plan prévisionnel d'investissement de l'association concerne à la fois le renouvellement du parc informatique et réseaux existant, la mise à niveau de certaines installations (exigences plus fortes en termes de débit) et l'acquisition de matériels nouveaux pour un déploiement plus large. Ce plan représente un montant total de 214 391 €, répartis sur 2011, 2012 et 2013.

Deux partenaires publics sont sollicités pour participer au financement de ce plan d'investissement : la Région Rhône-Alpes à hauteur de 139 391 € et la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 75 000 €.

Plan d'investissement prévisionnel 2012 et 2013

Dépenses	Montant total (en €)	Recettes	Montant total (en €)
Destination du matériel :		Financeurs :	
- commun à tous les territoires desservis	45 076	- Communauté urbaine de Lyon 2012	41 250
- Lyon	158 223	- Communauté urbaine de Lyon 2013	33 750
- Grenoble	8 959	- Région Rhône-Alpes 2011	67 529
- Valence	4 454	- Région Rhône-Alpes 2012	74 183
Total	216 712	Total	216 712

Pour rappel, le budget prévisionnel de l'association Rezopole pour l'année 2012, en fonctionnement, est de 670 000 €, détaillé ci-dessous :

Dépenses	Prévisionnel 2012 (en €)	Recettes	Prévisionnel 2012 (en €)
- fonctionnement	102 500	Financeurs :	
- gestion des GIX	355 000	- Communauté urbaine de Lyon	70 000
- communication	117 500	- Région Rhône-Alpes	260 000
- actions de développement	95 000	- vente de service	340 000
Total	670 000	Total	670 000

Il est proposé que la Communauté urbaine attribue à l'association Rezopole une subvention d'équipement d'un montant de 75 000 € pour les années 2012 et 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le soutien financier au programme d'équipement pour 2012 et 2013 de l'association Rezopole.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme P02 - Rayonnement national et international, sur l'opération n° OP02O1577 pour un montant de 75 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 41 250 € en 2012,
- 33 750 € en 2013.

3° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 75 000 € au profit de l'association Rezopole,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Rezopole définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

5° - La dépense totale d'investissement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et 2013 - compte 204 21 - fonction 90, selon l'échéancier suivant :

- 41 250 € en 2012,

- 33 750 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.